



ÉLÈVE INTERNE PRIMAIRE CONDITIONS GÉNÉRALES
PRIMARY BOARDING STUDENT GENERAL CONDITIONS
2019-2020 / 2020-2021



COLLÈGE DU LÉMAN
École Internationale - International School

Index

Seule la version française fait foi.

Only the French version is legally binding.

1. Conditions d'admission	3
2. Inscription et réinscription au Collège du Léman	3
2.1 Procédure d'inscription	3
2.2 Procédure de réinscription	3
2.3 Montant à verser en cas de réinscription	3
3. Respect des dispositions légales et règlements applicables	4
3.1 Respect du code de conduite et du droit suisse	4
3.3 Décisions disciplinaires et de renvoi	4
3.4 Respect des autres décisions du Collège du Léman	4
3.5 Responsabilité pour les dommages causés par l'élève	4
3.6 Clause 'bons parents'	5
4. Droit à l'image et protection des données	5
5. Assurance Maladie et traitement médical	5
5.1 Assurances maladie et accident	5
5.2 Traitement médical	5
6. Frais Uniques	6
6.1 Frais de dossier	6
6.2 Dépôt de Sécurité	6
6.3 Droits d'inscription	6
7. Frais périodiques obligatoires	6
7.1 Frais d'écolage et d'internat annuels	6
7.2 Frais d'écolage et d'internat - année partielle	7
7.3 Frais d'examens et de voyage	7
8. Arrivée en cours d'année	8
9. Résiliation	8
10. Départ en cours d'année	9
11. Conséquences en cas de non-paiement ou de paiement tardif	9
12. Visas et permis de séjour en Suisse	10
13. Changement de statut	10
14. Récapitulatif des frais	10
15. Facturation électronique	12
16. Restriction de paiement	12
17. Droit applicable et for juridique	12

1. Admission Requirements	3
2. Initial application and re-enrolment at Collège du Léman	3
2.1 Enrolment procedure	3
2.2 Re-Enrolment procedure	3
2.3 Amount to be paid in the case of re-enrolment	3
3. Compliance with applicable provisions of laws and regulations	4
3.1 Compliance with the Code of Conduct and Swiss law	4
3.2 Composition of classes and dormitories	4
3.3 Disciplinary decisions and expulsion	4
3.4 Compliance with other decisions of Collège du Léman	4
3.5 Liability for damage caused by the student	4
3.2 Composition des classes et des chambres	4
3.6 'Good Parents' Clause	5
4. Image rights and data protection	5
5. Health Insurance and Medical Treatment	5
5.1 Health and accident insurances	5
5.2 Medical treatment	5
6. One-time fees	6
6.1 Application fees	6
6.2 Security Deposit	6
6.3 Admission fees	6
7. Mandatory periodic charges	6
7.1 Annual tuition and boarding fees	6
7.2 Partial year boarding and tuition fees	7
7.3 Examination and Excursion Fees	7
8. Arrival after the start of the academic year	8
9. Enrolment cancellation	8
10. Early departure	9
11. Consequences in case of non-payment or late payment	9
12. Visas and residency permits in Switzerland	10
13. Status changes	10
14. Summary of fees	10
15. Electronic invoicing	12
16. Payment restriction	12
17. Applicable Law and competent court	12

1. CONDITIONS D'ADMISSION

En complétant et en signant le Sommaire des frais d'écolage (ci-après le "Sommaire des frais d'écolage"), ou en réglant (même partiellement) le total des montants dus y figurant, les Parents et/ou le détenteur de l'autorité tutélaire (ci-après collectivement, conjointement et solidairement, les "Parents") concluent un contrat d'écolage avec Collège du Léman Sàrl (ci-après le "Collège du Léman"), soit la société exploitant l'établissement. Ils reconnaissent avoir lu et acceptent sans réserve les présentes Conditions Générales pour l'année académique 2019-2020 (ci-après les "Conditions Générales"). Les Conditions Générales régissent le contrat d'écolage et l'ensemble de la relation contractuelle entre les Parents et le Collège du Léman.

Les Parents reconnaissent avoir reçu un exemplaire du code de conduite (ci-après le "Code de Conduite") qui fait partie intégrante des Conditions Générales.

Le Code de Conduite et les Conditions Générales sont également applicables lors des voyages d'étude et voyages culturels, en Suisse ou à l'étranger, ainsi que pour toutes les autres activités scolaires ou extrascolaires organisées par le Collège du Léman auxquelles les élèves participent.

Seule la version française des Conditions Générales et du Code de Conduite fait foi.

2. INSCRIPTION ET RÉINSCRIPTION AU COLLÈGE DU LÉMAN

2.1 Procédure d'inscription

Une demande d'admission est acceptée par l'envoi aux Parents du dossier comprenant notamment le Sommaire des Frais d'écolage. Une place pour l'élève est confirmée et réservée pour l'année académique 2019-2020 à réception, par le Collège du Léman :

- 2.1.1 du Sommaire des Frais d'écolage dûment complété et signé par les Parents, et
- 2.1.2 du paiement par les Parents des frais suivants :
 - i l'Acompte non-remboursable sur frais d'écolage
 - ii les Frais d'inscription non-remboursables et
 - iii le Dépôt de Sécurité, remboursable sous certaines conditions au départ de l'élève selon l'échéance mentionnée sur la facture.

2.2 Procédure de réinscription

Chaque année, le Collège du Léman fait parvenir aux Parents des élèves déjà inscrits pour l'année académique en cours le Sommaire des frais d'écolage à son entière discrétion.

2.3 Montant à verser en cas de réinscription

Une place pour l'élève est réservée pour l'année académique 2019-2020 à réception, par le Collège du Léman du :

- 2.3.1 Sommaire des Frais d'écolage dûment complété et signé par les Parents, et
- 2.3.2 paiement de l'acompte non-remboursable sur les frais d'écolage de CHF 29'200.-

1. ADMISSION REQUIREMENTS

By filling in or signing the Tuition Summary ("Tuition Summary"), or by paying (even a portion of) the total amount due indicated therein, the Parents and/or the legal guardian (hereinafter referred to collectively, jointly and severally, as the "Parents") conclude a tuition contract with Collège du Léman Sàrl (hereinafter "Collège du Léman"), that is to say the company operating the school. They acknowledge to have read and accepted without reservation these general conditions for the 2019-2020 academic year (hereinafter, the "General Conditions"). The General Conditions govern the tuition contract and the entire contractual relationship between the Parents and Collège du Léman.

Parents acknowledge to have received a copy of the code of conduct (hereinafter "Code of Conduct") which is an integral part of the General Conditions.

The Code of Conduct and the General Conditions also apply during educational or cultural trips, in Switzerland and abroad, and all other school and extra-curricular activities organised by Collège du Léman in which the students take part.

Only the French version of the General Conditions and the Code of Conduct are legally binding.

2. INITIAL APPLICATION AND RE-ENROLMENT AT COLLÈGE DU LÉMAN

2.1 Enrolment procedure

When an application for admissions is accepted, the college will send Parents an acceptance letter along with the Tuition summary. A place is confirmed and kept for the student for the 2019-2020 academic year upon receipt by Collège du Léman of:

- 2.1.1 the Tuition summary duly filled in and signed by Parents, and
- 2.1.2 the payment by Parents:
 - i Non-refundable advance payment on Tuition fees
 - ii Non-refundable of the Admission fees and
 - iii Guarantee Deposit, refundable under certain conditions, when the student leaves Collège du Léman.

2.2 Re-Enrolment procedure

Each year, Collège du Léman sends the Tuition Summary to Parents of the students already enrolled for the academic year at its discretion.

2.3 Amount to be paid in the case of re-enrolment

A place is reserved for the student for the 2019-2020 academic year upon receipt by Collège du Léman of:

- 2.3.1 the Tuition summary duly filled in, dated and signed, and
- 2.3.2 the payment of the non-refundable advance on Tuition fees of CHF 29'200.-

3. RESPECT DES DISPOSITIONS LÉGALES ET RÈGLEMENTS APPLICABLES

3.1 Respect du code de conduite et du droit suisse

Un élève admis au Collège du Léman a sa place réservée tant et aussi longtemps qu'il respecte les lois en vigueur en Suisse et le Code de Conduite.

Un élève peut participer à toutes les activités scolaires ou extrascolaires organisées dans le cadre de sa classe tant que ses notes le lui permettent et qu'il respecte les lois en vigueur en Suisse, le Code de Conduite ainsi que toutes les prescriptions émises et décisions prises par le Collège du Léman.

3.2 Composition des classes et des chambres

Les Parents reconnaissent que les décisions relatives à la composition des classes et des chambres (notamment équivalence, attribution et répartition) sont de la compétence exclusive de la Direction du Collège du Léman.

3.3 Décisions disciplinaires et de renvoi

Les décisions prises par le Collège du Léman s'agissant de sanctionner les élèves qui ne respectent pas les lois en vigueur en Suisse ou le Code de Conduite, ou qui n'ont pas les aptitudes pour suivre l'enseignement dispensé (par exemple, notes insuffisantes) sont prises à l'entière discrétion du Collège du Léman et ne peuvent pas être remises en question par les Parents. La Direction ou tout autre organe décisionnel interne du Collège du Léman a en tout temps le droit de renvoyer un élève dont notamment la conduite, la tenue ou le travail ne donnent pas satisfaction. Le renvoi de l'élève pour quelque raison que ce soit ne décharge pas les Parents du paiement de leurs obligations financières pour l'année en cours.

3.4 Respect des autres décisions du Collège du Léman

Les Parents et l'élève majeur s'engagent à respecter et se conformer strictement à tout règlement et à toute décision organisationnelle prise par le Collège du Léman et destinés à régler notamment les questions de santé, de sécurité, de comportement et de tenue vestimentaire de l'élève, tant sur le campus qu'en dehors du campus (voyages, camps, tournois, etc.) ainsi que toute autre décision prise dans le but d'assurer sa mission d'éducation et/ou de formation.

3.5 Responsabilité pour les dommages causés par l'élève

Les Parents et l'élève majeur s'engagent à relever, garantir et indemniser intégralement et immédiatement le Collège du Léman de toutes les conséquences et de tout dommage résultant :

3.5.1 du non-respect de leurs engagements notamment aux termes du contrat d'écolage et des présentes Conditions Générales ; ou

3.5.2 de tout acte illicite, notamment de dégradations causées intentionnellement ou par négligence, même légère, par les élèves aux équipements, installations et tout autre bien, propriété du Collège du Léman ou mis à disposition par le Collège du Léman.

Le Collège du Léman recommande aux parents de contracter une assurance responsabilité civile à cet effet.

3. COMPLIANCE WITH APPLICABLE PROVISIONS OF LAWS AND REGULATIONS

3.1 Compliance with the Code of Conduct and Swiss law

A place will be kept for a student accepted at Collège du Léman for as long as he or she respects current laws in Switzerland and the Code of Conduct.

A student may take part in all school or extra-curricular activities organised for his or her class provided that his or her marks are adequate and that he or she respects current laws in Switzerland, the Code of Conduct and the instructions issued and decisions taken by Collège du Léman.

3.2 Composition of classes and dormitories

Parents acknowledge that the decisions relating to the composition of classes and dormitories (notably equivalence, attribution and distribution) fall solely within the competence of the Direction of Collège du Léman.

3.3 Disciplinary decisions and expulsion

The decisions taken by Collège du Léman regarding sanctions of students who do not respect current laws in Switzerland, the Code of Conduct, or who are not capable of following the teaching program (e.g. poor grades) are taken at the sole discretion of Collège du Léman and may not be called into question by Parents. The Management or any other decisional organ within Collège du Léman has, at all times, the right to expel a student whose conduct, attitude or school work, notably, do not give full satisfaction. Parents of a student who is expelled for any reason whatsoever are not released, as a result of this, from the respect of their financial obligations for the current year.

3.4 Compliance with other decisions of Collège du Léman

Parents and any student who has reached the age of majority undertake to respect and strictly comply with any regulations and organisational decisions taken by Collège du Léman and intended, notably, to deal with issues relating to students' health, safety, behaviour and dress, both on and off campus (trips, camps, tournaments, etc.) along with any other decision taken with the aim of ensuring its mission of education and/or training.

3.5 Liability for damage caused by the student

Parents and the student who has reached the age of majority undertake to hold Collège du Léman blameless and to immediately cover and indemnify in full Collège du Léman for all consequences and damage resulting from:

3.5.1 the non-respect of their commitments, notably according to the terms of the tuition contract and these General Conditions; or

3.5.2 any unlawful act, notably damage, however small, caused intentionally or by negligence by the students to equipment, installations and any other property owned by Collège du Léman or placed at their disposal by Collège du Léman.

Collège du Léman recommends that Parents apply for third party insurance for this purpose. Collège du Léman

Le Collège du Léman se réserve le droit de réclamer un certificat d'assurance à tout moment.

3.6 Clause 'bons parents'

Une attitude positive et constructive entre les Parents et le Collège du Léman est l'un des éléments essentiels pour que le Collège du Léman atteigne son objectif éducatif. Dès lors, le Collège du Léman se réserve le droit, à son entière et seule discrétion, de renvoyer à tout moment un élève dont les Parents ont une attitude négative envers le Collège du Léman, ses enseignants et/ou les autres élèves. Est notamment constitutif de motif de renvoi, les Parents qui remettent en question les décisions du Collège du Léman s'agissant notamment de l'application du règlement du collège ou de mesures disciplinaires envers les élèves. Le renvoi de l'élève pour quelque raison que ce soit ne décharge pas les Parents du paiement de leurs obligations financières pour l'année en cours.

4. DROIT À L'IMAGE ET PROTECTION DES DONNÉES

Le Collège du Léman s'engage à respecter le choix des Parents concernant l'utilisation de l'image de leur enfant et de ses coordonnées. Afin de s'assurer que le Collège du Léman respecte ce choix, les Parents doivent compléter le formulaire en ligne correspondant et l'envoyer au département des admissions. Le choix des Parents sera pris en compte uniquement à réception de ce document. Cette règle s'applique à l'utilisation, tant au Collège du Léman qu'au sein du groupe Nord Anglia Education, de photos et/ou de coordonnées dans les différents supports de communication et à la promotion en dehors du campus.

Le Collège du Léman se réserve le droit d'utiliser pour sa communication tous travaux réalisés par l'élève et, sous réserve de ce qui est stipulé au paragraphe ci-dessus, toutes photographies de l'élève.

L'attention des Parents est attirée sur le fait que le Collège du Léman dispose d'un système de vidéosurveillance de type informatisé.

Les Parents et le cas échéant l'élève majeur consentent à ce que les données personnelles les concernant soient communiquées par le Collège du Léman au groupe Nord Anglia Education dont fait partie le Collège du Léman en vue de leur traitement dans le strict cadre de l'éducation.

5. ASSURANCE MALADIE ET TRAITEMENT MÉDICAL

5.1 Assurances maladie et accident

Une assurance maladie et une assurance accident sont obligatoires pour tous les élèves du Collège du Léman. Le certificat d'assurance doit être valide sur le territoire suisse. Les assurances maladie et accident sont incluses dans les frais d'écologie et d'internat.

5.2 Traitement médical

Le Collège du Léman est habilité à prendre toutes les mesures qu'il estime nécessaires pour la sauvegarde de la santé et du bien-être de l'élève. Les Parents autorisent expressément le Collège du Léman à prendre toutes dispositions nécessaires pour assurer le traitement médical de l'élève et les Parents s'engagent à régler les frais correspondants s'ils ne sont pas couverts par l'assurance.

reserves the right to request an insurance certificate at any time.

3.6 'Good Parents' Clause

A positive and constructive working relationship between Parents and Collège du Léman is essential for Collège du Léman to fulfil its educational purpose. Consequently, Collège du Léman reserves the right to expel at any time, at its unfettered and sole discretion, any student whose Parents have a negative attitude towards Collège du Léman, its teachers and/or the other students. For instance, a student may be expelled if his or her Parents question the decisions of Collège du Léman concerning, notably, the application of the College Regulations or disciplinary measures against the students. Parents of a student who is expelled for any reason whatsoever are not released, as a result of this, from fulfilling of their financial obligations for the current year.

4. IMAGE RIGHTS AND DATA PROTECTION

Collège du Léman undertakes to respect parents' wishes as regards the use of their child's image and personal details. To ensure that Collège du Léman respects their wishes, Parents must fill in the corresponding online form and send it to the admissions office. Parents's wishes will only be taken into account upon receipt of this form. This rule applies to the use, both at Collège du Léman and within the Nord Anglia Education group, of photographs and/or personal details in communication material and in any off-campus promotion.

Collège du Léman reserves the right to use a student's school work in its communication material and, subject to the above, any photographs of the student.

Parents are made aware of the fact that Collège du Léman has an electronic video surveillance system.

Parents and any student who has reached the age of majority accept the communication of personal data concerning them by Collège du Léman to the Nord Anglia Education group, of which Collège du Léman is part, for processing in the strict framework of education.

5. HEALTH INSURANCE AND MEDICAL TREATMENT

5.1 Health and accident insurances

It is compulsory for all students at Collège du Léman to be covered by health insurance and accident insurance. The insurance certificate must be valid in Switzerland. Health and accident insurances are included in tuition and boarding fees.

5.2 Medical treatment

Collège du Léman is authorised to take all measures that it considers necessary to protect the student's health and well-being. Parents expressly authorise Collège du Léman to take all necessary measures to provide medical treatment for the student and Parents undertake to pay the corresponding expenses if they are not covered by the insurance.

NOTIFICATION

Pour toute notification concernant les demandes d'annulation ou de remboursement, les Parents doivent utiliser exclusivement le formulaire approprié disponible sur le site internet du Collège du Léman sous le menu «Admissions/Faire une demande d'inscription» (www.cdl.ch).

Pour être valable, toute autre notification par les Parents doit être faite par écrit (lettre recommandée ou courriel) à l'adresse suivante :

Collège du Léman Sàrl

Département des Admissions - Notification
Route de Sauvigny 74
CH-1290 Versoix, Suisse

Email: admissions@cdl.ch

Les notifications prendront effet à la date de leur réception.

6. FRAIS UNIQUES

Les frais de première inscription au Collège du Léman ne sont dus qu'une fois. Ils se composent des éléments suivants :

6.1 Frais de dossier

Toute demande d'admission doit être retournée signée et accompagnée d'une preuve du versement des frais de dossier de CHF 500.- par élève. Ce montant couvre les frais administratifs d'étude du dossier d'inscription et n'est remboursé en aucun cas.

6.2 Dépôt de Sécurité

Le « Dépôt de Sécurité » est remboursable au départ de l'élève du Collège du Léman, lorsque toutes les obligations financières des Parents ont été remplies. Le Dépôt de Sécurité qui s'élève à CHF 6'000.- par élève ne porte pas intérêt.

Dès que l'élève n'est plus inscrit au Collège du Léman, les Parents peuvent demander par écrit le remboursement du Dépôt de Sécurité pour autant qu'ils aient respectés toutes leurs obligations envers le Collège du Léman. Le formulaire prévu à cet effet est disponible sur notre site internet dans le menu « Admissions/Faire une demande d'inscription ».

6.3 Droits d'inscription

Les Droits d'inscription du Collège du Léman (les "Droits d'inscription") s'élèvent à CHF 4'800.- par élève. Ils ne sont jamais remboursables et servent notamment à entretenir et à développer les équipements scolaires du Collège du Léman.

7. FRAIS PÉRIODIQUES OBLIGATOIRES

7.1 Frais d'écolage et d'internat annuels

Les frais d'écolage et d'internat annuels (les "Frais d'écolage et d'inter-nat") sont indiqués dans le Sommaire des Frais d'écolage. L'Acompte sur Frais d'écolage et d'internat (l'"Acompte sur Frais d'écolage et d'internat") s'élève à CHF 29'200.- par enfant, à valoir sur la première facture. L'Acompte sur frais d'écolage et d'internat n'est toutefois jamais remboursable.

Les frais annuels d'écolage et d'internat s'élèvent à CHF 79'200.-

Au-delà des aspects académiques et résidentiels, ils

NOTIFICATION

For any notification concerning requests for cancellation or refund, Parents are required to use the relevant form on the website of Collège du Léman under the "Admissions/Applications Process" menu (www.cdl.ch).

To be valid, any other notification by Parents must be made in writing (email or registered letter) to the following address:

Collège du Léman Sàrl

Département des Admissions - Notification
Route de Sauvigny 74
CH-1290 Versoix, Switzerland

Email: admissions@cdl.ch

Notifications take effect upon receipt.

6. ONE-TIME FEES

One-time fees are payable when the student enrolls for the first time at Collège du Léman. They consist of the following elements:

6.1 Application fees

Any application for admission must be returned signed with proof of payment of the sum of CHF 500.- per student to cover administrative costs. This amount is not refunded under any circumstances.

6.2 Security Deposit

The "Security Deposit" is refunded when the student leaves Collège du Léman and the financial obligations of the student's parents have been fully honoured. The security deposit of CHF 6'000.- per student does not bear interest.

When the student is no longer enrolled at Collège du Léman, Parents may request in writing the refund of the security deposit on condition that they have respected all their obligations in respect to Collège du Léman. The relevant form can be found on our Website under the "Admissions/Applications Process" menu.

6.3 Admission fees

The contribution to the Admission fees of Collège du Léman ("Contribution to the Admission fees") is CHF 4'800.- per student. The Contribution to the Admission fees is never refundable. It is used, notably, for the on-going maintenance and improvement of the environment of Collège du Léman.

7. MANDATORY PERIODIC CHARGES

7.1 Annual tuition and boarding fees

Annual tuition and boarding fees (the "Tuition and Boarding Fees") are indicated on the Tuition summary. The advance on Tuition and Boarding Fees ("Advance on Tuition and Boarding Fees") is CHF 29'200.- per child, to be deducted from the first invoice. The Advance on Tuition and Boarding Fees is, however, never refundable.

The annual tuition and boarding fees amount to CHF 79'200.-

These include not only fees for tuition and boarding but also:

intègrent les éléments suivants :

- Un accès illimité et total au portefeuille d'activités extrascolaires du Collège du Léman (à l'exclusion des cours privés, des cours de soutien scolaire et autres besoins scolaires particuliers) dans la limite des places disponibles pour chaque activité
- L'assurance maladie
- Pour les nouveaux élèves et sur demande, des cours de soutien en Anglais pour les élèves de niveau ESL A0, A1, A2 et B1 pour le premier trimestre au Collège du Léman
- 3 week-ends à la montagne
- Les fournitures scolaires et les livres
- La classe de découverte
- Les uniformes (école et sport)
- Les excursions à la journée obligatoires dans le cadre du programme académique
- Le nettoyage des effets personnels à l'exclusion du nettoyage à sec
- Etudes surveillées

Le paiement des frais d'écolage et d'internat se fait selon les échéances suivantes :

- Full access to a range of extracurricular activities at Collège du Léman (not including private lessons, courses to achieve the required level and other special educational needs) provided that places are still available in the requested activity
- Health insurance
- For new students and upon request, courses for ESL A0, A1, A2 and B1 students to achieve the required level in English for the first marking period at the Collège du Léman
- 3 mountain week-ends
- Books and school supplies
- Field Trip
- Uniforms (school and sport)
- All compulsory academic day field trips
- Laundry except dry cleaning
- Supervised studies

The annual tuition and boarding fees are payable as described according to the following due dates:

Plan de paiement Payment Plan	Date de paiement Payment date	Montant Amount
Acompte Advance payment	Dû dans un délai de 15 jours après l'émission de la facture Due within 15 days upon issue of the invoice	CHF 29'200.-
Plan A	<i>For 2019-2020:</i> 15 juin 2019 15 June 2019	<i>For 2020-2021:</i> 15 juin 2020 15 June 2020
Plan B	<i>For 2019-2020:</i> 15 juin / 5 nov. 2019 15 June / 5 Nov. 2019	<i>For 2020-2021:</i> 15 juin / 5 nov. 2020 15 June / 5 Nov. 2020
		CHF 50'000.-
		CHF 25'000.- / CHF 25'000.-

Les Parents ayant trois enfants ou plus inscrits à l'école et ne bénéficiant d'aucune prise en charge de la part de leur employeur obtiennent une réduction sur les frais d'écolage et d'internat.

- 3^e enfant : **-10%**
- 4^e enfant : **-15%**
- 5^e enfant : **-25%**

7.2 Frais d'écolage et d'internat - année partielle

Les frais d'écolage et d'internat pour une année partielle s'élèvent à CHF 43'700.- pour le premier semestre et à CHF 51'700.- pour le deuxième semestre. Ils comprennent les éléments cités à l'article 8.1

7.3 Frais d'examens et de voyage

Les frais d'examen feront l'objet d'une facturation séparée des frais d'écolage et d'internat.

Parents with three or more children enrolled at the school and who do not benefit from any education grant from their employer may obtain a discount in tuition and boarding fees.

- 3rd child: **-10%**
- 4th child: **-15%**
- 5th child: **-25%**

7.2 Partial year boarding and tuition fees

The partial year tuition and boarding fees amount to CHF 43'700.- for the first semester and CHF 51'700.- for the second semester. They include the benefits mentioned in article 8.1

7.3 Examination and Excursion Fees

The examination fees will be invoiced separately from the tuition and boarding fees.

8. ARRIVÉE EN COURS D'ANNÉE

Si des Parents souhaitent obtenir la garantie d'une ou plusieurs places pour leurs enfants, ils le peuvent en s'acquittant de la totalité des frais de scolarité indépendamment de la date d'arrivée prévue des enfants.

Les Parents peuvent contacter le bureau des admissions pour obtenir plus d'informations sur les arrivées en cours d'année à l'adresse suivante :

Collège du Léman Sàrl

Département des Admissions

Route de Sauvigny

74 / CP 156 CH-1290

Versoix, Suisse

Email: admissions@cdl.ch

Tél: +41 22 775 56 56

9. RÉSILIATION

Délai de Résiliation et engagement irrévocable de payer les frais pour l'année académique en cours

Sauf accord préalable écrit du Collège du Léman au moment de l'inscription ou de la réinscription, l'élève est inscrit pour une année académique complète, soit d'août à juin. En signant le Sommaire des Frais d'écolage ou en réglant (même partiellement) l'Acompte sur frais d'écolage et d'internat ou les frais d'écolage et d'internat dus selon le Sommaire des Frais d'écolage, les Parents s'engagent irrévocablement à régler l'intégralité des frais pour une année académique complète. Cependant, en cas de résiliation les dispositions suivantes s'appliquent :

- i Toute résiliation du contrat doit être notifiée par écrit (courrier recommandé ou courriel) au Collège du Léman, en utilisant le formulaire de demande de résiliation disponible sur le site internet sous le menu «Admissions/Faire une demande d'inscription» (www.cdl.ch).
- ii Si la résiliation est reçue avant le 30 juin 2019, les Parents sont libérés de l'obligation de payer les frais pour l'année académique complète en s'acquittant d'une pénalité conventionnelle forfaitaire comprenant l'Acompte sur frais d'écolage et d'internat (CHF 29'200.-) et les frais uniques.
- iii Si la résiliation est reçue entre le 30 juin 2019 et le 15 août 2019, les Parents sont libérés de l'obligation de payer les frais pour l'année académique complète en s'acquittant d'une pénalité conventionnelle forfaitaire comprenant une part des frais d'écolage et d'internat (CHF 54'200.-) et les frais uniques.
- iv Si la résiliation est reçue après le 15 août 2019, les Parents doivent s'acquitter d'une pénalité conventionnelle forfaitaire de 100 % des frais d'écolage et d'internat et les frais uniques.
- v En cas d'annulation de l'année partielle, les Parents doivent s'acquitter d'une pénalité conventionnelle forfaitaire de 100 % des frais d'écolage et d'internat indiqués sur le Sommaire des Frais d'Ecolage et les frais uniques

8. ARRIVAL AFTER THE START OF THE ACADEMIC YEAR

If Parents wish to obtain the guarantee of one or more places for their children, they may do so by paying the full amount of the school fees, independently of the planned date of arrival of their children.

Parents can contact the admissions office to discuss mid-year availability at the following address:

Collège du Léman Sàrl

Département des Admissions

Route de Sauvigny

74 / CP 156 CH-1290

Versoix, Suisse

Email: admissions@cdl.ch

Tel: +41 22 775 56 56

9. ENROLMENT CANCELLATION

Deadlines for enrolment cancellation and irrevocable commitment to pay the fees for the current academic year

Unless prior written agreement of Collège du Léman at the time of initial enrolment or re-enrolment, the student is enrolled for a full academic year, that is to say from August to June. By signing the Tuition summary or paying (even a portion of) the Advance on Tuition and Boarding Fees or the Tuition and Boarding Fees due according to the Admission Terms and Conditions, Parents irrevocably undertake to pay the fees for a full academic year. In case of cancellation, the following conditions will apply:

- i Any termination of the contract must be notified in writing (registered letter or email) to Collège du Léman, using the request for cancellation form that may be downloaded from the website under the "Admissions/Applications Process" menu (www.cdl.ch).
- ii If the request for cancellation is received before 30 June 2019, Parents are released from the obligation to pay the costs for the full academic year by paying a fixed contractual penalty comprising the Advance on Tuition and Boarding Fees (CHF 29'200.-) and the one-time fees.
- iii If the cancellation is received between 30 June 2019 and 15 August 2019, Parents are released from the obligations to pay the fees for the full academic year by paying a contractual penalty comprising the Advance on Tuition and Boarding Fees (CHF 54'200.-) and the one-time fees.
- iv If the cancellation is received after 15 August 2019, Parents are required to pay the costs for the full academic year by paying a contractual penalty of the full amount of the Tuition and Boarding Fees and the one-time fees.
- v In the case of cancellation for a student enrolled for part of a year, Parents must pay a contractual penalty of the full amount for part of a year, as indicated on the Tuition Summary and the one-time fees.

10. DÉPART EN COURS D'ANNÉE

En cas de circonstances particulières, qui doivent expressément être admises par le Collège du Léman à son entière discrétion, empêchant l'élève de terminer l'année scolaire, la résiliation peut intervenir en respectant le tableau suivant :

Date limite de notification Notification deadline date	Départ au plus tard Departure at the latest	Peine conventionnelle Penalty
30 septembre (inclus) September 30th (inclusive)	Vacances de fin d'année Year-end break	50% des frais d'écolage et 100% des frais d'internat 50% of annual tuition fees and 100% of boarding fees
31 décembre (inclus) December 31st (inclusive)	Vacances d'hiver (Février) Winter break (February)	80% des frais d'écolage et 100% des frais d'internat 80% of annual tuition fees and 100% of boarding fees
Après le 31 décembre After December 31st	Fin des cours End of school	100% des frais d'écolage et d'internat 100% of annual tuition fees and boarding fees

En cas de renvoi de l'élève du Collège du Léman, l'ensemble des frais d'écolage et d'internat de l'année académique en cours sera dû.

A l'exception de ce qui est stipulé à l'article ci-dessus, aucune réduction ni remboursement ne sera accordé pour cause d'absence, de retrait ou de renvoi de l'élève.

11. CONSÉQUENCES EN CAS DE NON-PAIEMENT OU DE PAIEMENT TARDIF

Tant que les frais stipulés aux articles 7 et 8 dus au Collège du Léman ne sont pas réglés aux échéances prévues, l'élève n'est pas autorisé à se rendre en classe, à participer à des examens ou à la cérémonie de remise des diplômes. Aucun dossier, diplôme, bulletin de notes ni aucune recommandation ne seront remis à l'élève ou en faveur de l'élève tant que toutes les obligations financières des Parents ne seront pas satisfaites. Le cas échéant, l'élève pourra se voir suspendu de la participation aux activités scolaires et extrascolaires organisées par le Collège du Léman.

Le Collège du Léman se réserve le droit de réclamer :

- Des frais de 2ème rappel de CHF 150.-
- Un intérêt moratoire annuel de 12% pour tout retard de paiement

Les Parents acceptent et reconnaissent que les frais d'écolage et les frais complémentaires sont dus et exigibles conformément aux Conditions Générales sans que le Collège du Léman n'ait à mettre en demeure les Parents.

10. EARLY DEPARTURE

In case of special circumstances, which must be formally accepted by the Collège du Léman at its sole discretion, preventing the student from completing the school year, the cancellation may intervene according to the following table:

Date limite de notification Notification deadline date	Départ au plus tard Departure at the latest	Peine conventionnelle Penalty
30 septembre (inclus) September 30th (inclusive)	Vacances de fin d'année Year-end break	50% des frais d'écolage et 100% des frais d'internat 50% of annual tuition fees and 100% of boarding fees
31 décembre (inclus) December 31st (inclusive)	Vacances d'hiver (Février) Winter break (February)	80% des frais d'écolage et 100% des frais d'internat 80% of annual tuition fees and 100% of boarding fees
Après le 31 décembre After December 31st	Fin des cours End of school	100% des frais d'écolage et d'internat 100% of annual tuition fees and boarding fees

In the event that a student is expelled by Collège du Léman, all the Tuition and Boarding Fees for the current academic year shall be due.

Apart from what is stipulated in the above article, no reduction or refund will be granted for reason of absence, withdrawal or expulsion of a student.

11. CONSEQUENCES IN CASE OF NON-PAYMENT OR LATE PAYMENT

If the amounts stipulated in articles 7 and 8 due to Collège du Léman have not been paid on the due date, the student is not authorised to go to lessons, sit for examinations or take part in the graduation ceremony. No letter, diploma, list of grades or recommendation will be given to the student or drawn up for the student until Parents have honoured all their financial obligations. If appropriate, the student may be suspended from taking part in school and extra-curriculum activities organised by Collège du Léman.

Collège du Léman reserves the right to claim:

- Costs for 2nd reminder of CHF 150.-
- Default interest of 12% for any late payment

Parents accept and acknowledge that the Tuition and Boarding Fees and the additional charges are due and payable in compliance with the General Conditions without Collège du Léman being required to give formal notice to Parents.

12. VISAS ET PERMIS DE SÉJOUR EN SUISSE

Pour être accepté au Collège du Léman, tous les élèves doivent être en possession d'un permis de séjour suisse valable, à l'exception des citoyens suisses.

Il est rappelé que les autorités compétentes suisses peuvent imposer des conditions supplémentaires pour des élèves ressortissants de certains pays. Les Admissions sont à votre disposition pour toute demande spécifique.

Sauf autorisation expresse des autorités compétentes suisses, aucun étudiant étranger ne peut commencer l'année scolaire ou entrer à l'internat du Collège du Léman sans un visa d'étudiant ou un permis de séjour suisse valable pour toute la durée de l'année scolaire.

Aucun remboursement ou réduction n'est possible si, suite à des problèmes d'obtention de visa, l'arrivée prévue est retardée. Toute demande de remboursement en raison de la non-obtention du visa sera étudiée au cas par cas.

Le Collège du Léman est dans l'obligation d'informer les autorités compétentes suisses ayant délivré le permis de l'étudiant que l'étudiant n'est plus inscrit au Collège du Léman ou qu'il a été renvoyé du Collège.

13. CHANGEMENT DE STATUT

Tout changement de statut d'élève interne (transfert au statut externe) sera automatiquement refusé pendant l'année académique.

14. RÉCAPITULATIF DES FRAIS

Frais uniques **Summary of One Time Expenses**

	G01 - G05 / BIL1 - BIL5 / CP - CM2
Frais de dossier Application fees	CHF 500.-
Droits d'inscription Admission fees	CHF 4'800.-
Dépôt de sécurité Security Deposit	CHF 6'000.-

12. VISAS AND RESIDENCY PERMITS IN SWITZERLAND

To be accepted at Collège du Léman, all students must hold a valid Swiss residence permit unless they are Swiss citizens.

It should be noted that the competent Swiss authorities may impose additional conditions for students who are nationals of certain countries. The Admissions Office is at your disposal for any specific query.

Unless express authorisation of the competent Swiss authorities, no foreign student may start the academic year or join Collège du Léman as a boarder without a student visa or a Swiss residence permit valid for the entire period of the academic year.

No refund or reduction is possible if, following problems in obtaining a visa, the planned arrival is delayed. Should a student visa be refused, a refund will be considered on a case by case basis.

Collège du Léman is obliged to inform the competent authorities who issued the student's permit that the student is no longer enrolled at Collège du Léman or that he or she has been expelled from it.

13. STATUS CHANGES

All boarding status changes (transfer to non-boarding program) are automatically refused during the academic year.

14. SUMMARY OF FEES

Frais Périodiques Obligatoires Mandatory Periodic Fees	
Frais d'écolage et d'internat Tuition and boarding fees	CHF 79'200.-
Assurance maladie Health Insurance	<i>Inclus</i> Included
Livres scolaires - fournitures scolaires Books - school supplies	<i>Inclus</i> Included
Excursions à la journée Field Trips	<i>Inclus</i> Included
3 week-ends à la montagne 3 mountain week-ends	<i>Inclus</i> Included
Nettoyage des effets personnels * Personal Laundry *	<i>Inclus</i> Included
Cours de soutien en Anglais 1er Trimestre ** ESL courses 1st marking period**	<i>Inclus</i> Included
Classe de découverte Field trip	<i>Inclus</i> Included
Uniformes (école et sport) Uniforms (school and sport)	<i>Inclus</i> Included

* *Lingerie : si usage au-delà des standards, l'excès sera facturé, nettoyage à sec non inclus.*

** *Pour les nouveaux élèves et sur demande. Niveau d'anglais : ESL, A0, A1, A2 et B1.*

* *Any excess usage of the laundry service will be invoiced accordingly, dry cleaning not included.*

** *For new students and upon request with ESL level, A0, A1, A2 and B1.*

Frais Facultatifs (liste non-exhaustive) Optional Fees (non-exhaustive list)	
Activités extracurriculaires Extracurricular activities	<i>Inclus</i> Included
Étude surveillée après l'école Supervised Studies	<i>Inclus</i> Included
Besoins scolaires particuliers Special Need Support	<i>Facturées séparément</i> Invoiced separately
Voyages avec l'internat Boarding trips	<i>Facturées séparément</i> Invoiced separately
Soutien scolaire Homework support	<i>Facturé selon fréquence</i> Invoiced according to frequency
Cours privés Private Lessons	<i>Facturé selon fréquence</i> Invoiced according to frequency

15. FACTURATION ÉLECTRONIQUE

Par souci de préservation de l'environnement, le Collège du Léman procède à une facturation par voie électronique.

16. RESTRICTION DE PAIEMENT

Le Collège du Léman ne peut accepter les paiements en provenance de la Crimée, Cuba, l'Iran, la Corée du Nord, le Soudan du Nord et la Syrie. Les Parents doivent s'assurer qu'aucun paiement n'est émis depuis les pays cités précédemment ou bien à partir d'un compte bancaire sous sanction selon la liste suivante:

<https://sanctionssearch.ofac.treas.gov/>

17. DROIT APPLICABLE ET FOR JURIDIQUE

Les Conditions Générales et toutes les relations contractuelles ou autres entre, d'une part, les Parents, la personne ou société responsable conjointement et solidairement du paiement des obligations financières, l'élève majeur, et d'autre part, le Collège du Léman sont exclusivement soumises au droit suisse.

Tout éventuel litige en relation avec les Conditions Générales ou le contrat d'écolage conclu entre les Parents et le Collège du Léman est de la compétence exclusive des tribunaux ordinaires de la République et Canton de Genève, en Suisse, sous réserve d'un éventuel recours au Tribunal Fédéral à Lausanne. Le Collège du Léman se réserve cependant le droit d'introduire une action judiciaire contre les Parents, la personne ou la société responsable conjointement et solidairement du paiement des obligations financières ou l'élève majeur, devant tout tribunal compétent en Suisse ou à l'étranger, notamment au domicile ou au siège de la personne ou société contre laquelle l'action est dirigée.

15. ELECTRONIC INVOICING

For the sake of preserving the environment, the Collège du Léman is invoicing electronically.

16. PAYMENT RESTRICTION

Collège du Léman cannot accept payments from Crimea, Cuba, Iran, North Korea, North Sudan or Syria. Guardians must ensure that the payment is not from a Sanctioned Bank account as per :

<https://sanctionssearch.ofac.treas.gov/> or the payment does not come from the afore mentioned countries.

17. APPLICABLE LAW AND COMPETENT COURT

The General Conditions and all the contractual and other relations between, on the one hand, the Parents, the person or corporation jointly and severally liable for the payment of the financial obligations, or the student who has reached the age of majority, and, on the other hand, Collège du Léman, are solely subject to Swiss law.

Any dispute relating to the General Conditions or the tuition and boarding contract concluded between the Parents and Collège du Léman falls solely within the competence of the ordinary courts of the Republic and Canton of Geneva in Switzerland, subject to any appeal filed with the Federal Court in Lausanne. Collège du Léman, however, reserves the right to institute legal proceedings against the Parents, the person or the corporation jointly and severally liable for the payment of the financial obligations, or the student who has reached the age of majority, before any competent court in Switzerland or abroad, notably at the habitual residence or registered office of the person or company against whom the proceedings are taken.